

Modèle de courrier pour refus du LINKY
Compteur connecté avec des radioFréquences dont le Maire est propriétaire et souvent
ne le sait pas

Chers tous,

Je vous joins le courrier que je vais envoyer à mon maire (de Clichy la Garenne) avec en PJ l'article L322-4 de Legifrance prouvant noir sur blanc que les compteurs électriques appartiennent bel et bien aux communes, contrairement à ce que mon Maire m'avançait dans son courrier de réponse. Il ne s'agit pas d'agresser nos maires mais de leur faire bien comprendre qu'ils vont se mettre dans de sales draps s'ils acceptent le déploiement des Linky dans leurs communes. Ce courrier a été rédigé par les Robins des toits, ONG qui se bat contre le Linky (entre autres) . Je l'ai copié sur word afin de pouvoir le modifier et y mettre mes coordonnées. Vous pouvez, si vous le désirez, vous copier ce courrier et l'article Legifrance pour les envoyer à vos Maires. Vous pouvez aussi, toujours si vous le désirez, faire suivre ce courrier autour de vous (à vos voisins, amis, collègues etc...) pour qu'ils l'envoient à leurs maires.

Bonne journée.

Christine